

Connaissez-vous les dangers de la Berce du Caucase?

En raison de son originalité et de ses dimensions, la berce du Caucase a été plantée dans plusieurs jardins. Toutefois, il est important de savoir qu'il s'agit d'une plante exotique envahissante et nuisible pour l'environnement. En plus de perturber l'équilibre des écosystèmes qu'elle envahit, elle est dangereuse pour la santé humaine.

Sa sève contient des toxines dites « photosensibilisantes ». Lorsque celles-ci sont activées par la lumière, elles rendent la peau extrêmement sensible au soleil, causant des dommages s'apparentant à des brûlures. Après la guérison, des taches brunes et une sensibilité au soleil peuvent persister pendant plusieurs mois sur les régions atteintes.

Comment reconnaître la berce du Caucase?

- Hauteur allant jusqu'à 5 mètres.
- Feuilles profondément découpées, divisées en larges folioles irrégulières, pouvant mesurer de 50 à 150 cm de diamètre.
- Petites fleurs blanches regroupées en ombelles constituées de 50 à 150 rayons, pouvant atteindre de 20 à 50 cm de diamètre.



Attention! Il est facile de confondre la berce du Caucase avec la berce laineuse, une plante indigène qui n'est pas nuisible.

Pour différencier les deux espèces, consultez la fiche Identification de la Berce du Caucase sur le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques: <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/identification.pdf>

Comment l'éliminer?

La réglementation municipale exige de ne pas laisser certaines plantes nuisibles, notamment la berce du Caucase, subsister sur les terrains. Il est important de ne jamais la semer, la planter, la multiplier ou la transporter. Si elle est présente sur votre propriété, vous devez l'éliminer. Intervenez le plus tôt possible, idéalement avant la production des graines, pour maximiser les chances de destruction.

Puisqu'elle forme une banque de graines semi-permanentes dans le sol, des interventions fréquentes sur une période d'environ cinq ans sont recommandées.

Comment l'éliminer manuellement?

Pour éliminer la berce du Caucase, vous devez :

- L'arracher en retirant le plus de racines possible à l'aide d'une pelle ronde, d'une bêche ou d'un couteau à long manche;
- Sectionner ses racines à environ 15 ou 20 cm en dessous de la surface du sol, sous le pivot racinaire.

Vous pouvez aussi couvrir la zone infestée d'une toile géotextile après avoir coupé les racines et les tiges afin d'entraver les repousses. Lorsque la plante est en début de floraison, il faut couper les ombelles à la base de la tige florale avant la formation des graines. La plante meurt après la floraison. Pour les grandes colonies, procédez à une tonte ou à une fauche printanière à environ 15 cm du sol deux à trois fois durant la saison.

La berce du Caucase ne doit jamais être compostée ou jetée dans la nature. Elle doit être placée dans des sacs à ordures robustes et jetée aux ordures.

Comment protéger votre santé?

Il est primordial d'éviter tout contact avec la sève de la plante. Avant d'intervenir, plusieurs mesures de sécurité s'imposent pour éviter l'exposition à la sève toxique :

- Protégez toutes les parties de votre corps, y compris le visage et les yeux.
- Une fois l'arrachage effectué, lavez vos vêtements, vos gants en les retournant à l'envers, ainsi que vos outils.

Quoi faire en cas de contact avec la sève?

- Le contact initial avec la plante est indolore et les symptômes apparaissent seulement après quelques heures.
- En cas de contact avec la sève, lavez l'endroit touché avec du savon, puis rincez abondamment à l'eau claire et lavez-vous les mains.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

<http://www.ville.neuveille.qc.ca/service-aux-citoyens/sante/plantes-nuisibles/>

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/>

Stéphanie Aubé
Inspectrice en urbanisme et en environnement

